

CARTE D'IDENTITE / PASSEPORT ENFANT

SUR RDV OBLIGATOIREMENT : pour la demande et la remise

RDV en ligne : <http://www.mairielesrousse.fr/cadre-de-vie/cni-et-passeport.html>

Merci de venir avec votre dossier complet qui doit comporter :

Présence obligatoire de l'enfant lors de la demande : empreinte à partir de 12 ans.

☐ Formulaire dématérialisé de **pré-demande en ligne** via le site ANTS :
<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscire>

Bien suivre toute la procédure et ne pas oublier de valider à la fin afin de recevoir le mail avec la référence de dossier (chiffres et lettres).

☐ En cas de perte ou de vol de la carte d'identité, vous devez acheter un timbre fiscal d'un montant de 25€ via le site : <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp> ou au bureau de tabac + remplir le **document de perte de carte d'identité** en ligne sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630> ou **déclarer le vol auprès de la gendarmerie. Vous devez impérativement l'imprimer et l'apporter**

☐ Timbre fiscal 17€ pour les -15 ans / 42€ pour les 15-17 ans. Il peut être acheté en ligne en même temps que la pré-demande ou dans un bureau de tabac

☐ Une planche de photos **NEUVES** de moins de 6 mois **jamais utilisée pour une autre pièce d'identité** et homologuée « pièce d'identité » (Pas de photos faites à l'école)

☐ Cartes d'identités et / ou passeport **ORIGINALS du représentant légal qui vient au RDV ou des 2 parents en cas de séparation ou divorce**

☐ Carte d'identité et / ou passeport de l'enfant si celui-ci en possède déjà

☐ Acte de naissance de moins de 3 mois s'il s'agit d'une première demande. **Le livret de famille ne fait pas foi**

☐ 1 justificatif de domicile = facture de moins de 1 an : EDF, EAU, Téléphone, Taxe foncière (**sauf échéancier et impôts sur le revenu**)

☐ Jugement complet en cas de divorce des parents

IMPORTANT : La prolongation de 5 ans n'est pas valable **pour les mineurs.**

.....
RDV le : à